

Nom commercial : einza Zinkstaubfarbe, zinkgrau**Code produit:** 7620330**Version actuelle:** 7.0.0, établi le: 18.02.2025**Version remplacée:** 6.0.1, établi le: 18.10.2024**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****einza Zinkstaubfarbe, zinkgrau****UFI:****9918-A1SP-M001-24H4****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

peintures décoratives

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

einza Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13

30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0

N° Fax +49 (0)511 67490-20

e-mail info@einza.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Flam. Liq. 3; H226

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Nom commercial : einza Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO₂) pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

UFI:

9918-A1SP-M001-24H4

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	zinc en poudre - poussières de zinc		
	7440-66-6 231-175-3 030-001-01-9 01-2119467174-37	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	> 70,00 - < 90,00 % en poids
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques		
	64742-95-6 918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
3	xylène		
	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	STOT RE 2; H373 Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Acute Tox. 4; H332	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
4	oxyde de zinc		
	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,50 - < 25,00 % en poids
5	éthylbenzène		
	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412	< 2,50 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau**Code produit:** 7620330**Version actuelle:** 7.0.0, établi le: 18.02.2025**Version remplacée:** 6.0.1, établi le: 18.10.2024**Région:** FR

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	P	-	-	-
3	C	STOT RE 2; H373: C >= 10%	-	-
4	-	-	M = 1	M = 1

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
5	H373 -; organes de l'ouïe; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Éviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Éviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
	2000/39/EC		
	Xylene, mixed isomers, pure		
	VLE (courte durée)	442 mg/m³	100 ppm
	VLE (8h)	221 mg/m³	50 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Xylènes, isomères mixtes, purs		
	VLE (courte durée)	442 mg/m³	100 ppm
	VLE (8h)	221 mg/m³	50 ppm
	Remarque/s	*	
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Zinc (oxyde de)		
	fumées		
	VLE (8h)	5 mg/m³	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Zinc (oxyde de)		
	poussières		
	VLE (8h)	10 mg/m³	
3	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
	2000/39/EC		
	Ethylbenzene		
	VLE (courte durée)	884 mg/m³	200 ppm
	VLE (8h)	442 mg/m³	100 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Ethylbenzène		
	VLE (courte durée)	442 mg/m³	100 ppm
	VLE (8h)	88,4 mg/m³	20 ppm
	Remarque/s	*	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	Voie d'exposition durée d'action effet	Valeur
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6 918-668-5
	dermale (chronique) à long terme systémique	12,5 mg/kg/jour
	par inhalation (chronique) à long terme systémique	151 mg/m³
2	xylène	1330-20-7 215-535-7
	dermale (chronique) à long terme systémique	212 mg/kg/jour
	par inhalation à court terme (aiguë) systémique	442 mg/m³
	par inhalation (chronique) à long terme systémique	221 mg/m³
	par inhalation (chronique) à long terme local	221 mg/m³
	par inhalation à court terme (aiguë) local	442 mg/m³
3	éthylbenzène	100-41-4 202-849-4
	dermale (chronique) à long terme systémique	180 mg/kg/jour
	par inhalation (chronique) à long terme systémique	77 mg/m³
	par inhalation à court terme (aiguë) local	293 mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	Voie d'exposition durée d'action effet	Valeur

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

1	Hydrocarbures, C9, aromatiques			64742-95-6 918-668-5
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32 mg/m ³
2	xylène			1330-20-7 215-535-7
	orale	(chronique) à long terme	systémique	5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	260 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	65,3 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	65,3 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	260 mg/m ³
3	éthylbenzène			100-41-4 202-849-4
	orale	(chronique) à long terme	local	1,6 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	15 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	zinc en poudre - poussières de zinc		7440-66-6 231-175-3
	Eau	eau douce	14,4 µg/L
	Eau	eau marine	7,2 µg/L
	Eau	eau douce sédiment	146,9 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	162,2 mg/kg poids sec
	sol	-	83,1 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100 µg/L
2	xylène		1330-20-7 215-535-7
	Eau	eau douce	0,327 mg/L
	Eau	eau marine	0,327 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46 mg/kg
	sol	-	2,31 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58 mg/L
3	oxyde de zinc		1314-13-2 215-222-5
	Eau	eau douce	17,9 µg/L
	concerne : Zn		
	Eau	eau marine	9 µg/L
	concerne : Zn		
	Eau	eau douce sédiment	182,8 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	201,9 mg/kg
	concerne : Zn, poids sec		
	sol	-	103,4 mg/kg
	concerne : Zn, poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	124,5 µg/L
4	éthylbenzène		100-41-4 202-849-4
	Eau	eau douce	0,1 mg/L
	Eau	eau marine	0,01 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,1 mg/L

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau**Code produit:** 7620330**Version actuelle:** 7.0.0, établi le: 18.02.2025**Version remplacée:** 6.0.1, établi le: 18.10.2024**Région:** FR

Eau	eau douce sédiment	13,7	mg/kg poids sec
Eau	eau marine sédiment	1,37	mg/kg poids sec
sol	-	2,68	mg/kg poids sec
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	9,6	mg/L
empoisonnement secondaire	Oiseau	0,02	mg/kg nourriture

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Equipeement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 120 min

Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 480 min

Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide
Etat
liquide
Couleur
Suivant le nom du produit
Odeur
de solvant

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

pH			
Motif pour incication du pH manquante	substance/mélange insoluble (dans l'eau)		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	> 120 °C		
Substance de référence	Mélange de solvants		
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	25 - 28 °C		
Méthode	Closed Cup		
Température d'inflammation			
Valeur	> 200 °C		
Substance de référence	Mélange de solvants		
Propriétés comburantes			
Non applicable			
Inflammabilité			
Non applicable			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur	> 0,6 % en vol		
Substance de référence	Mélange de solvants		
Limites supérieure d'explosion			
Valeur	< 7,5 % en vol		
Substance de référence	Mélange de solvants		
Pression de vapeur			
Valeur	< 100 hPa		
Température de référence	50 °C		
Substance de référence	Mélange de solvants		
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	2,75 - 2,85 g/cm³		
Température de référence	20 °C		
Méthode	DIN 51757		
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	non miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
concerne	pH 7		
Source	ECHA		
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
log Pow		3,6	
Méthode	EU Method A.8		

Nom commercial : einza Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

Source	ECHA		
Viscosité cinématique			
Valeur	25	- 30	sec
Température de référence		20	°C
Méthode	DIN EN 2431 (6 mm)		
Essai de séparation des dissolvants			
Valeur	<	3	%
Température de référence		20	°C
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3492	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
DL50		3523	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	EU Method B.1		
Source	ECHA		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
5	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
DL50	env.	3500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

Nom du produit

einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).
------------	--

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3160	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
3	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
DL50	env.	3500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

Nom du produit

einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).
------------	--

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CL50		5,41	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CL50	>	6,193	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
3 oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5
CL50	> 5,7 mg/l
Durée d'exposition	4 h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard
Espèces	rat
Méthode	OCDE 403
Source	ECHA
4 éthylbenzène	100-41-4 202-849-4
CL50	17,8 mg/l
Durée d'exposition	4 h
Etat d'agrégation	Vapeur
Espèces	rat
Source	ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	lapin		
Méthode	EU B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	Human Skin Model		
Méthode	OECD 431		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
Espèces	lapin		
Méthode	EU B.5		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
Voie d'exposition	Peau		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einzA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

Méthode	OCDE 429
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques
	64742-95-6
	918-668-5
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
3	oxyde de zinc
	1314-13-2
	215-222-5
Voie d'exposition	Peau
Espèces	Guinea pig
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	Etude sur 2 générations		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 412	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		dermale	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 411	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
Organe cible		organes de l'ouïe	
Source		ECHA	

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CL50		0,169	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OECD 202		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LL50		9,2	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

Méthode	OCDE 203
Source	ECHA
3 xylène	1330-20-7 215-535-7
CL50	7,6 mg/l
Durée d'exposition	96 h
Espèces	Oncorhynchus mykiss
Méthode	OCDE 203
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
4 éthylbenzène	100-41-4 202-849-4
CL50	4,2 mg/l
Durée d'exposition	96 h
Espèces	Oncorhynchus mykiss
Méthode	OCDE 203
Source	ECHA

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
NOEC		0,056	mg/l
Durée d'exposition		116	jour(s)
Espèces	Salmo trutta		
Méthode	OECD 210		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CE50		360	µg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Ceriodaphnia dubia		
Méthode	US EPA/600/4-85/013		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		3,2	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
3	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
CE50		1,8 - 2,4	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
NOEC		91	µg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia longispina		
Source	ECHA		
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
NOELR		0,96	mg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces	Ceriodaphnia dubia		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CE50		350	µg/l

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

Durée d'exposition	72	h
Espèces	Planotheridium lanceolatum	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6 918-668-5
LE50	2,9	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	
3	xylène	1330-20-7 215-535-7
CE50	4,7	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
4	éthylbenzène	100-41-4 202-849-4
CE50	3,6	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
Source	ECHA	

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CE50		5,2	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CE50	>	99	mg/l
Durée d'exposition		10	min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Type	BSB		
Valeur		78	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		94	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Nom commercial : einza Zinkstaubfarbe, zinkgrau**Code produit:** 7620330**Version actuelle:** 7.0.0, établi le: 18.02.2025**Version remplacée:** 6.0.1, établi le: 18.10.2024**Région:** FR

1	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
FBC		1	
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
concerne	pH 7		
Source	ECHA		
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
log Pow		3,6	
Méthode	EU Method A.8		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
einza Zinkstaubfarbe, zinkgrau	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchets 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN UN1263
IMDG UN1263
ICAO-TI / IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN PEINTURES

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

IMDG	PAINT
Sources de danger	Zinc powder
ICAO-TI / IATA	Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	3
Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	30

IMDG - Classe	3
Étiquettes	3
ICAO-TI / IATA - Classe	3
Étiquettes	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III
ICAO-TI / IATA	III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN	Signe conventionnel "poisson et arbre"
IMDG	Signe conventionnel "poisson et arbre"
EmS	F-E+S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40
---	----------

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	203-489-0	75
2	toluène	108-88-3	203-625-9	75
3	xylène	1330-20-7	215-535-7	75
4	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3	75

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E1, P5c

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC 14,85 %

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: i, type: (Lb) à base de solvant = 500 g/l

teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 500 g/l

Prescriptions nationales**Autres prescriptions nationales**

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
P	La classification harmonisée comme substance cancérogène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Eines 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

Nom commercial : einza Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 18.02.2025

Version remplacée: 6.0.1, établi le: 18.10.2024

Région: FR

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 653847